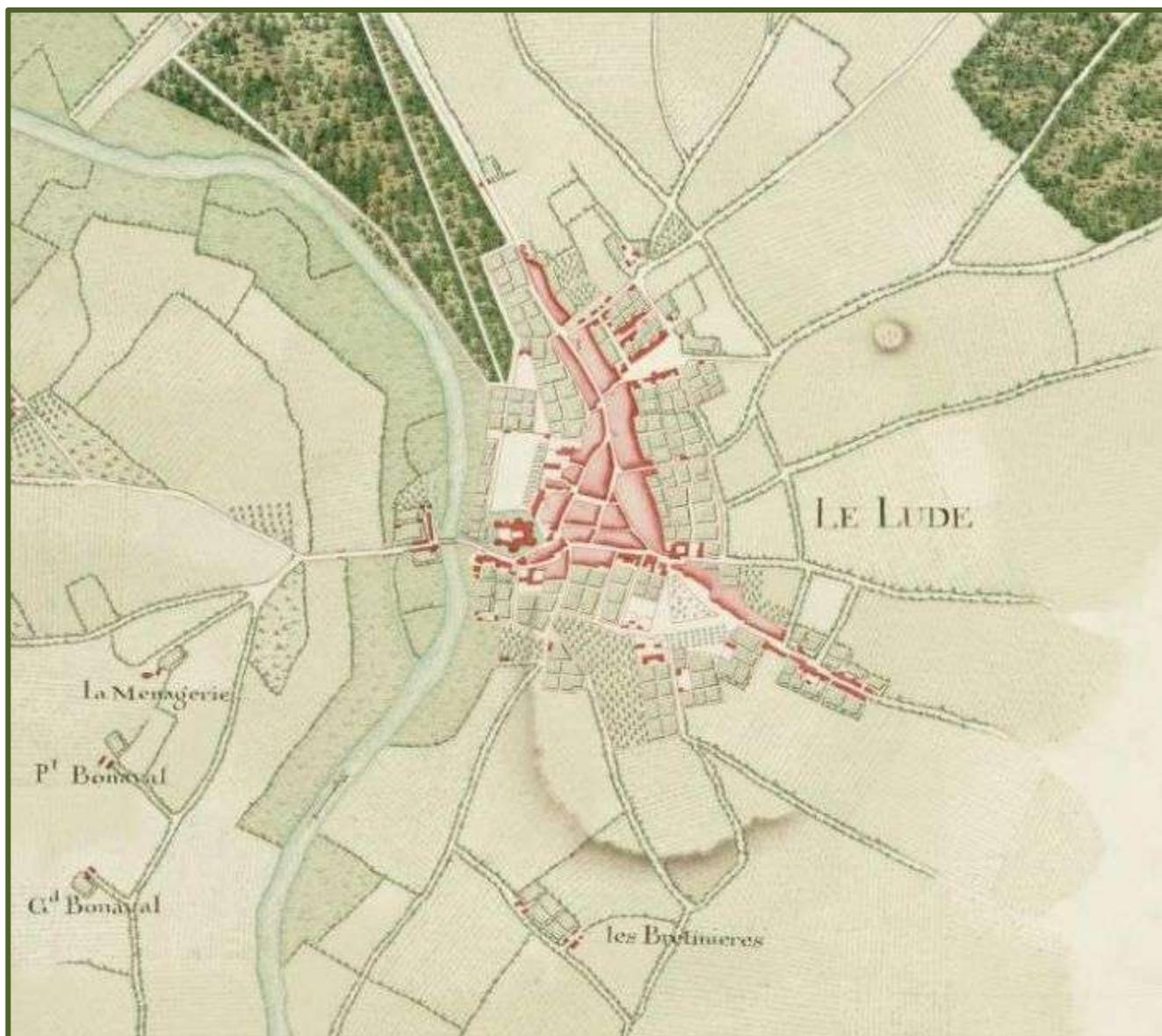


Le paysage religieux ludois sous l'ancien régime



Atlas de Trudaine ¹
XVIII^e siècle

¹ Archives nationales cote : CP/F/14/8507

Généalogistes, historiens amateurs, nous imaginons volontiers nos ancêtres, vivant à l'ombre du château et de l'église. La société d'ancien régime et ses trois ordres, noblesse, clergé et tiers-état, faisait la part belle aux deux premiers, quant au statut et aux privilèges, ce qui entraîna ce qu'on sait : la Révolution.

Nous avons vu dans un article précédent² les droits innombrables du comte du Lude, sur les biens et les personnes de son comté.

Qu'en est-il de la présence et de l'importance du clergé, au Lude, au XVIII^e siècle ?

Les lieux de la vie religieuse

A partir d'un plan ancien du Lude, (avant 1789), présent aux archives départementales,³ on peut relever tous les lieux « consacrés », églises, cimetières publics, ou réservés aux religieux, établissements conventuels, ainsi que les « établissements de charité », qui sont placés sous l'autorité du clergé, pour l'organisation et la gestion, (les hospices).



église St Vincent et le « petit cimetière » devant et derrière l'édifice

emplacement primitif du prieuré Saint-Vincent

hôpital Ste Anne, sa chapelle, son cimetière

hospice ND de la Miséricorde, sa chapelle, son cimetière

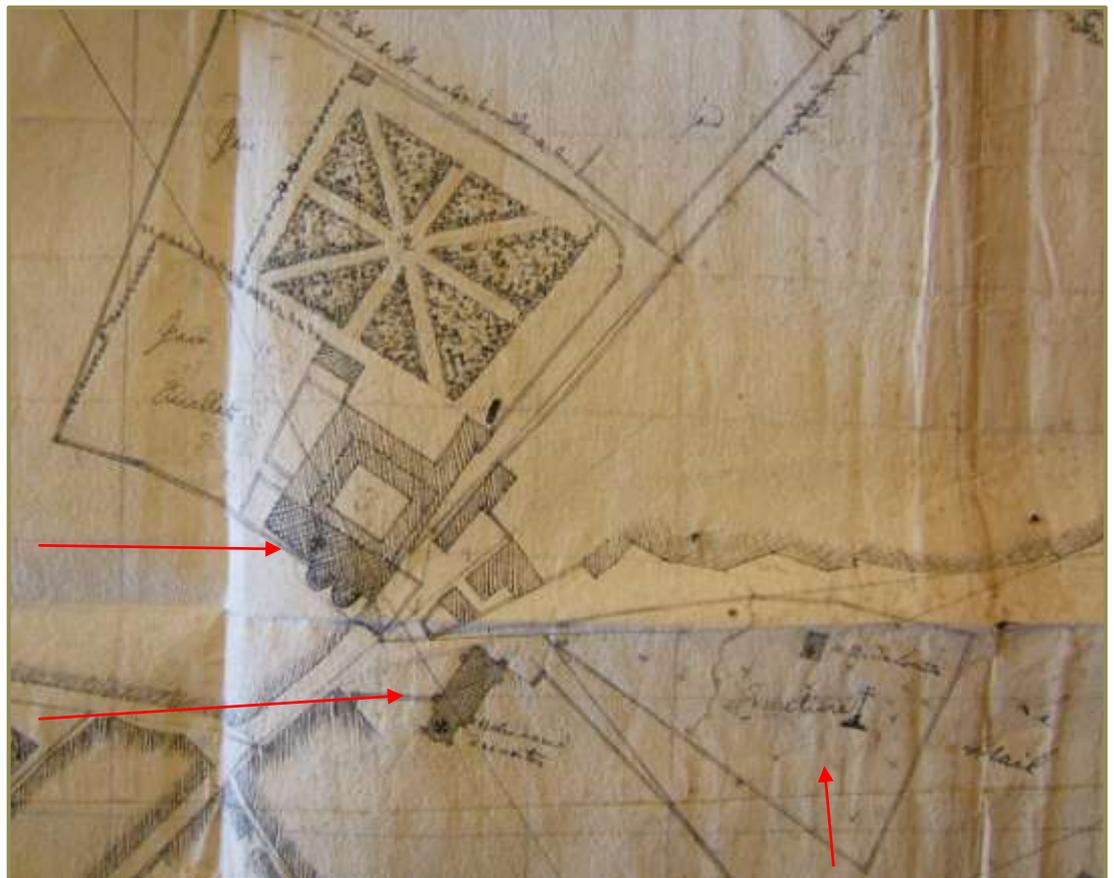


² « L'aveu du duc de Roquelaure » (deux parties).

³ AD 72 cote C add/104

couvent des
Récollets, son
église, son
cimetière

chapelle ND des
Vertus et prieuré
St Vincent



grand cimetière (hors la ville)
et chapelle ND de Lorette

chapelle ND de la Délivrance
à la sortie du Lude, en direction de
Tours



En voici la liste :

en premier, l'église paroissiale Saint-Vincent, et son cimetière qualifié de « petit cimetière », la chapelle Notre-Dame des Vertus, et son voisin le prieuré Saint-Vincent, le prieuré de Raillon à la sortie du Lude, le couvent des Récollets, les trois hospices, Ste Anne, Ste Catherine et ND de la Miséricorde, le grand cimetière avec la chapelle ND de Lorette, la chapelle ND de la Délivrance, route de Tours.

Chacun de ces lieux à son histoire, que nous allons essayer de retracer grâce aux écrits des historiens et aux archives disponibles.

Église Saint-Vincent

Selon les historiens, Le Lude avait dès le IX^e siècle une église, qui portait le nom de Saint-Jouin : cette église aurait été fondée par un grand propriétaire terrien qui l'aurait cédée aux moines de l'abbaye de Saint-Jouin-de-Marnes en Poitou, ainsi qu'un domaine permettant d'entretenir les clercs la desservant. Détruite par les Normands lors de leurs incursions en vallée du Loir, vers 860, on retrouve sa trace dans le « cartulaire de St Aubin d'Angers », par une charte d'avril 976, dans laquelle Geoffroy Grisegonelle, comte d'Anjou et seigneur du Lude, restitue la propriété de la dite église aux moines de Saint-Jouin-de-Marnes.

Près de l'église, bien sûr, se trouve le cimetière primitif du Lude. Ce « petit » cimetière sera utilisé jusqu'à la fin de l'ancien régime, à preuve les registres paroissiaux de décès, quand il est précisé le lieu des sépultures ; cependant il semble que ce cimetière soit réservé aux sépultures d'enfants, (par exemple, le 16 août 1779, un enfant âgé de onze ans, François Dumon).⁴

Sur le plan d'avant 1789, il est bien situé devant l'église, mais il a été trouvé des ossements humains derrière l'église aussi. Le cimetière, comme les autres lieux de culte, est consacré par l'évêque, celui d'Angers dans le cas du Lude.

A quelle date le vocable Saint-Vincent remplace t'il celui de Saint-Jouin ? Probablement au moment de l'installation du prieuré du même nom, situé à cette époque auprès de l'église.

Prieuré Saint-Vincent et église ND des Vertus

Selon le docteur Candé, historien local, les origines de ce prieuré remonteraient à l'an 1085. Il dépendait de l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers, tout comme celui de Luché fondé vers 1057. Les moines de Saint-Aubin prirent possession d'une chapelle que leur donna un prêtre nommé Hamelin, ce qui fut confirmé par Hubert de Beaumont, seigneur du Lude de 1067 à 1087, qui y ajouta un jardin. Les moines achetèrent des biens dans le voisinage, pour assurer leur subsistance et reçurent des dons.

Pour y bâtir la maison prieurale, des notables locaux les aidèrent à obtenir l'emplacement du cimetière de l'église, (racheté pour soixante sols), ce qui suppose qu'à cette date le cimetière a été déplacé de quelques dizaines de « pieds ». En effet, l'emplacement du prieuré d'origine se situe un peu au nord de l'église, aujourd'hui l'espace compris entre la rue des Valboyers et les écuries du château. Dans « l'aveu du fief de la Motte-sous-Le Lude », il est écrit en 1703 : *« le long d'une petite rue qui conduit de mon chastel a ladite église Saint-Vincent, ... il y a une petite place de terre en quarré en forme de cour, ...dans lesquels jardin et place estoient*

⁴ Registres en ligne S 1771-1779 vue 114.

anciennement les maisons et jardins du prieuré dudit Lude, qui ont été eschangez par mes prédécesseurs avec les prieurs dudit prieuré ». Le premier cimetière devait donc se situer sur le côté nord de l'église, avant de migrer devant, c'est-à-dire côté ouest. Le lieu est cependant exigü et il y a nécessité de voir ailleurs.

C'est sans doute pour cette raison qu'à cette même époque, fut construite par les habitants, l'église Notre-Dame des Vertus en l'honneur de la Vierge Marie, et créé le « grand » cimetière, sur des terrains en dehors de la ville, (aujourd'hui place du Mail), terrains acquis par deux notables Lancelin le Riche et Hilpéric.

Passons sur la longue querelle qui opposa les moines de Saint-Jouin-de-Marnes aux moines de Saint-Aubin d'Angers, au sujet des droits sur l'église du Lude ! La paix fut conclue le 25 juin 1113, à Angers, en présence des évêques d'Angers et de Rennes, sous la haute autorité de l'archevêque de Tours. A cette date, le prieuré est définitivement fondé pour sept siècles.

En ce temps-là, la foi ardente et le souci d'assurer son salut, étaient les moteurs de la générosité envers les fondations religieuses, et les moines établis au Lude reçurent de nombreuses marques de cette générosité : on trouve dans le « cartulaire de Saint-Aubin » toutes sortes de donations, venant surtout de ceux qui entrent au monastère pour finir leurs jours sous la robe de bure, ou partent en pèlerinage, par exemple la dîme d'un moulin (Ris-Oui), d'un fournil, une terre, des droits sur un bien, quelques sols de cens, une vigne.⁵

Une centaine d'années après sa fondation, vers 1190, la situation financière est difficile pour le petit monastère : l'abbé de Saint-Aubin, Jaguelin, confie à Marsile du Lude (un laïc), l'administration du prieuré avec la mission de faire des économies et d'éteindre les dettes de l'établissement, sous dix ans.

Il dut remplir sa tâche avec bonheur, puisque le prieuré survécut encore six siècles, jusqu'à la Révolution. Pendant cette longue période, aucune archive à consulter pour savoir ce qui s'y passa.

Toutefois, on sait que le prieuré fut déplacé, comme il est dit dans « l'aveu » cité plus haut. Les archives départementales de la Sarthe recèle un acte d'échange daté de 1606, acte entre M^e Jean Tremblay, prêtre, prieur du Lude et curé de Luché, et messire François de Daillon, comte du Lude, « *par lequel ledit prieur cède un vieux corps de logis et deux petites cours joignant les écuries de château du Lude, pour les pâtures de Miraudieu, en ladite paroisse du Lude* ». Les moines vinrent alors s'installer tout près de l'église ND des Vertus, comme il est stipulé sur le plan du Lude dressé avant 1789.

En 1765, on reprend le fil de l'histoire du prieuré Saint-Vincent, grâce aux documents concernant le dernier prieur, Jean Mauny, prieur commendataire, (il « gère », mais de loin car il réside à Paris) : toujours aux archives départementales de la Sarthe, se trouvent des aveus, des accords, des baux signés par le prieur Mauny ou son mandataire.

Combien y avait-il de moines me direz-vous ? Au XII^e siècle, il y aurait eu trois moines, puis pendant la période difficile des « économies à réaliser », Marsile du Lude doit assurer la subsistance de deux moines, l'un prêtre et l'autre laïc.

Pour la période finale, on ne sait pas qui réside au Lude, mais on connaît les revenus du prieuré, par une déclaration faite le 12 février 1790 par l'abbé Mauny sur les biens du prieuré auxquels s'ajoute la prestimonie⁶ de ND des Vertus. Cette déclaration est conservée dans le

⁵ AD 72 H 295

⁶ Prestimonie : fonds ou revenu affecté à l'entretien d'un ecclésiastique

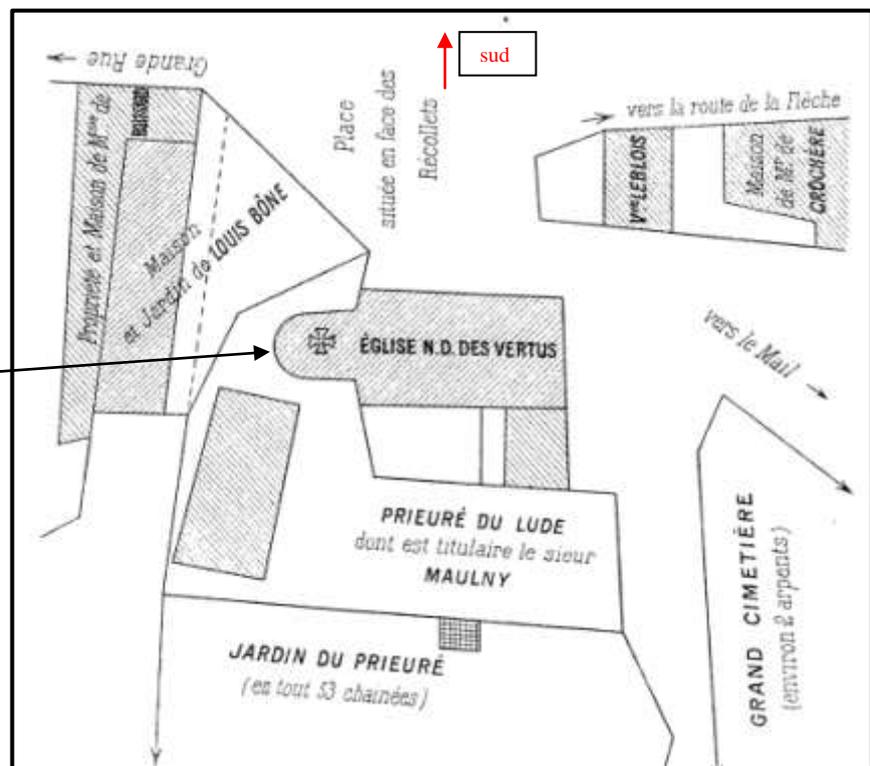
registre des délibérations du tout nouveau conseil de la commune à la date du 13 avril 1790. Il ressort de ce compte-rendu que les revenus s'élèvent à 3671 livres et les charges à 371 livres. On y apprend au passage que le prieuré possède quatre métairies, deux sur la paroisse du Lude, Boudehet (affermée 280 livres) et le Prieuré (affermée 500 livres), deux sur Chigné, la Loyère (affermée 200 livres) et Bourdigales. (affermée 120 livres).

Les différentes dîmes sur les grains, les agneaux, les cochons, le chanvre, le vin, la paille, rapportent 2250 livres.

Les charges représentent les reversements de rentes, parts de dîmes et prestations, à l'évêché d'Angers et à l'abbaye de Saint-Aubin (36 livres), au curé du Lude (150 livres), au prieur de Longué (60 livres), au commandeur de Thorée (5 livres) et au « chapitre » de la Roche-Sévin (120 livres).⁷

Voici un petit plan dessiné par l'historien Candé pour situer le prieuré Saint-Vincent et ND des Vertus. (Selon les sources, le prieur est nommé Mauny ou Maulny).

Il représente le chœur à l'est ce qui est classique, une église est toujours orientée vers l'est, vers Jérusalem. Or de ce côté, il subsiste un vaste arc aujourd'hui muré, passage de la nef au chœur.



De 1606 à la Révolution, pendant presque deux siècles, les deux établissements religieux, le prieuré et l'église ND des Vertus, ont eu destin commun.

⁷ Archives municipales cote D 58

La nef murée côté est, le chœur n'existe plus.



Une belle charpente en châtaignier, probablement d'origine.



Une porte communiquait côté nord avec le prieuré.



Appareillage de tuffeau de style médiéval, à l'intérieur de la chapelle.

Sur les murs on devine à certains emplacements des traces de peinture sur l'enduit, mais tellement effacées qu'on ne peut en identifier les sujets. Selon un « auteur » du XIX^e siècle, Joseph Grandet⁸, les armes des Daillon y seraient représentées, ainsi que Jean de Daillon. Ils prétendaient être les fondateurs de cette chapelle. Toujours selon Grandet, les litanies de la Vierge y étaient chantées tous les jours de l'année sur les sept heures, suite à une fondation à perpétuité de Timoléon de Daillon en 1630, « *il ne se passe guère de jours que presque tous les habitants du Lude n'aillent en pèlerinage dans la chapelle de Notre-Dame des Vertus... et le peuple du Lude est si dévot à la Sainte Vierge que toutes les fêtes ils font trois pèlerinages*

⁸ « Notre-Dame Angevine » parue en 1884 (en ligne sur Gallica.fr).

ou espèces de processions en son honneur (dans les trois chapelles : ND des Vertus, ND de la Délivrance et ND de Lorette dans le cimetière). Il y a des indulgences plénières à perpétuité pour ceux qui visiteront cette chapelle avec dévotion, accordées par le Pape, en l'année 1451, ...on y fait quantité de vœux pour toutes sortes de maladies. Il y vient tous les ans grand nombre de processions des paroisses circonvoisines ».

Toujours aux archives communales, dans le registre des délibérations du « conseil général de la commune », à la date du 14 mars 1791, on y lit : *«que maintenant le service étant supprimé dans l'église des Récollets il est presque impossible que tous les fidèles⁹ puissent assister au service divin, il vous plaise de remédier à cet inconvénient en vous observant qu'il y a dans cette ville une petite chapelle appelée Notre-Dame des Vertus, dépendant du prieuré, estimée six cent livres et absolument inutile à la vendition des biens»,* en conséquence il est demandé à l'assemblée nationale de pouvoir utiliser cette chapelle *« pour leur servir d'oratoire »*. Cette demande resta sans suite.

La maison prieurale, chapelle, grange « *dimeresse* », cour, jardin et dépendances, le tout estimé 4000 livres, sont mis en vente au district de La Flèche, le 19 décembre 1791, lors d'une vente de biens nationaux. Faute d'enchérisseurs, une deuxième séance d'enchères a lieu le 28 décembre : ils sont quatre sur l'affaire, Drouineau, Destouches, Lefranc et Louis Bône le voisin, déjà locataire des lieux. C'est lui qui l'emporte pour 4400 livres.

L'inventaire des meubles et effets de la chapelle est réalisé le 12 janvier 1792 : trois armoires « *fermant à clef* » et deux grands coffres d'objets et vêtements sacerdotaux, huit tableaux, des croix, des chandeliers, des « *vases à bouquets* », quatre grands bancs, « *un tabernacle en bois doré* » et trois autels, rien que de très banal dans une église.

Six mois plus tard, le 18 juin 1792, ce fut le tour de la cloche.

En effet la loi du 22 avril 1792 impose de fondre toutes les cloches des églises inutilisées pour fabriquer la monnaie.

IV. Les directoires de département et de district seront tenus d'employer tous leurs soins pour faire effectuer, sans délai, le transport des cloches et autres matières de cuivre provenant des biens nationaux, soit aux hôtels des monnaies, soit aux ateliers qui leur seront indiqués.

V. Les cloches de toutes les églises des maisons religieuses, et généralement de toutes celles qui n'auront pas été conservées comme paroisses, succursales ou oratoires nationaux, seront, sans exception, descendues et portées aux ateliers de fabrication des monnaies de bronze.

Recueil général des lois de 1792

⁹ Il est précisé que Le Lude compte alors 3090 habitants dont un quart à la campagne.

Le couvreur Louis Bône (cité ci-dessus), fut chargé de cette tâche qu'il mena rondement ; le 23 juin 1792, soit cinq jours plus tard, il rend compte au conseil communal, de la descente et de la pesée des 6 cloches : celle des Récollets, 273 livres, ND des Vertus, 137 livres, hôpital Ste Anne, 133 livres, ND de la Miséricorde, 84 livres, ND de la Délivrance, 32 livres et ND de Lorette, 25 livres. Seule celle de l'église Saint-Vincent est conservée, car c'est le seul lieu de culte maintenu.

Dès le 26 du mois,¹⁰ le conseil débat déjà de l'usage qu'il fera de la somme attendue du bronze ainsi livré aux autorités. Les recommandations officielles précisent que « *l'argent en provenant sera employé en travaux de charité et autres objets d'utilité commune* ».

Aussi, le conseil décide t'il que des travaux de voirie s'imposent sur « *la nouvelle place du champ de foire aux cuirs* », ¹¹ ainsi que sur « *les arrivées du port des Vezins* », et remarque en même temps que « *ces travaux doivent employer un grand nombre de nos pauvres* ».

Cependant ce n'est que le 23 décembre 1793 (3 nivôse an 2), soit un an et demi après, dans ce même registre des délibérations du conseil communal, qu'on apprend que les dites cloches furent « *chargées dans la charrette du citoyen Gaudin de la Vélisia(rd) pour être conduites audit district* », à La Flèche. Les pauvres et les travaux ont dû attendre !

Les statues des saints et saintes de la chapelle avaient été transférées dans l'église paroissiale, tandis que tous les objets d'argent, cuivre ou étain des églises et chapelles du Lude étaient inventoriés, pesés et transférés aussi à La Flèche, pour être fondus.

Moins de quatre mois après son acquisition, le sieur Louis Bône revend le tout « *prieuré et chapelle* », à Louis Froger, marchand d'étoffes, le 23 avril 1792. Voulait-il faire une plus-value ? Faute d'avoir pu consulter l'acte fait sous seing privé, je ne connais pas le prix de la revente.

Cependant, il devait avoir quelques regrets puisque le 30 avril 1793 Louis Bône rachète à Louis Froger, « *un bâtiment entier servant cidevant d'église sous le nom de Notre Dame des Vertus* », pour la somme de 1650 livres.¹²

On apprend au passage, par cet acte : « *reconnaissant moy Froger vendeur avoir fait démolir le clocher ainsi que le calvaire endossé au mur de la cidevant chapelle* », que la démolition en était commencée !

Immédiatement, Louis Bône revend « *la nef* » à l'aubergiste Jacques Le Blanc et son épouse Anne Touchet, pour ne conserver que le « *chœur* », « *séparé aujourd'hui par un mur de refente* » (il se trouvait de fait enclavé dans la cour de sa maison), par un acte passé le 19 mai 1793 chez le notaire Lecamus, pour une somme identique de 1650 livres.

Le cadastre de 1811 fait apparaître deux parties : la nef N°487 et le chœur N°488, comme la maison de François Bône, fils de Louis. Dans le partage de la succession de Louis Bône, le 12 juin 1806 (notaire Lecamus), François a tiré au sort le lot comportant la maison de son père, et il est précisé qu'outre la maison et dépendances, il y a « *une portion de la ci-devant chapelle de Notre-Dame, qui y avait été réunie par ce dernier en vertu de l'acquisition qu'il en avait faite depuis son veuvage* ».

¹⁰ Archives communales cote D 59

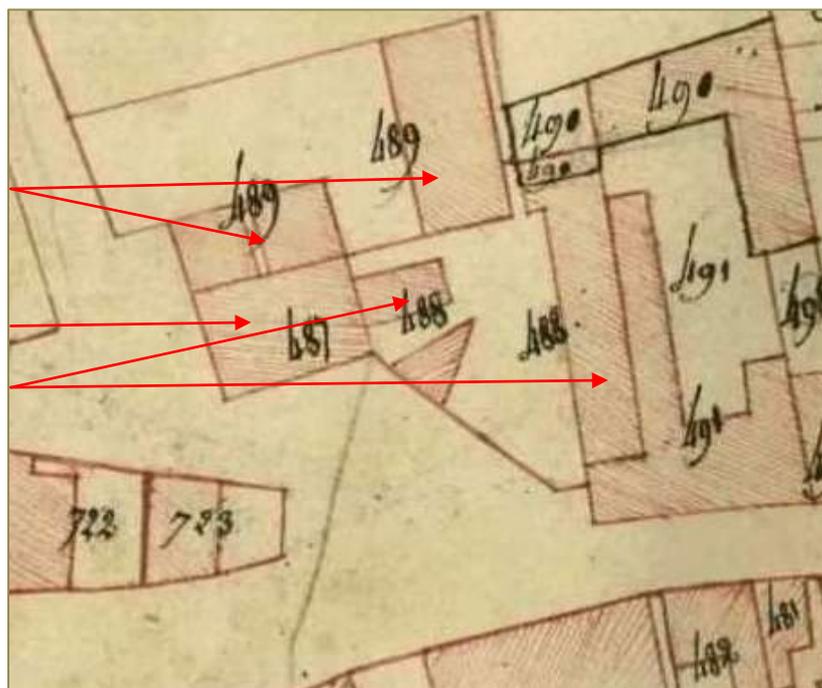
¹¹ La foire de Raillon a été transférée au Lude, sur le Mail en 1791.

¹² Remerciements à Alain Labbé, notre « fil d'Ariane » dans les minutes notariales, hypothèques, et autres sources juridiques.

l'ancien prieuré

la nef devenue remise

le chœur et la maison
Bône



Extrait du cadastre de 1811

Quand François Bône vend à l'aubergiste Michel Julien Bardet, (avant 1819), la propriété dont il a hérité, elle comprend encore « *une espèce de tour formant autrefois le sanctuaire de l'église Notre-Dame dont elle a été séparée* ».

Le chœur ne figure plus sur le cadastre de 1846. Est-ce l'aubergiste Bardet¹³ qui a démoli le chœur qui menaçait peut-être ruine, ou son fils Delphin désigné dans les actes comme « greffier de paix » ou « receveur des postes »?

Quant à la nef, on la retrouve dans les matrices cadastrales, entre les mains de différents aubergistes et cabaretiers : en 1819/1820, toujours Jacques Le Blanc (son auberge est juste en face, voisine des Récollets), puis Jacques Bienvenu, son gendre en 1826, puis Charles Royer en 1831, elle sert de remise, pour stocker le cidre et le vin, et plus tard au début du XX^e siècle d'atelier pour machines agricoles. L'intérieur du bâtiment a été remanié pour le nouvel usage auquel il était destiné, mur de refend et grenier sur poutrage.

¹³ Décédé le 24 janvier 1832 au Lude.

la chapelle ND des
Vertus aujourd'hui



Au vu de l'appareillage des murs, ce bâtiment est peut-être un témoin encore debout du paysage médiéval ludois.

Les autres édifices religieux du Lude sous l'ancien régime seront l'objet d'un second article.

Sylvette Dauguet
Mai 2014
Club généalogie et histoire locale
MJC Le Lude